

Saison 2025-2026

BULLETIN D'ADHESION
Adolescent (-18ans au 1/09/2026)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Nom, prénom du responsable légal :

Tel portable* :

E. Mail *

Nom de la personne à prévenir pendant le cours si différent du responsable légal:

Tél portable* :

*** Obligatoire pour la réception de votre licence et communication avec l'association**

☐ Nouvelle inscription

☐ Renouvellement

cours assurés de septembre à juin en dehors des vacances scolaires.	Montant
Licence Sport Vitalité, assurance de base:	26€
1 cours semaine +124€	
2 cours/ semaine +179€	
Réduction Pass Sport (imprimer le mail reçu)	- €
Réduction pass jeunes 54 (remettre le document original reçu)	- €
TOTAL	
PILATES Eric DOJO/SDF en hiver(à partir de 13 ans)	☐ mardi 18h-19h00
PILATES Eric DOJO/SDF en hiver (à partir de 13 ans)	☐ mardi 19h00-20h
FITNESS Madeline SDF (à partir de 16 ans)	☐ mardi 19h30-20h30
Séance mixte sport santé Mathilde SDF (à partir de 13 ans)	☐ jeudi 18h30-19h30
PILATES dynamique Mathilde SDF (à partir de 16 ans)	☐ jeudi 19h30-20h30

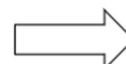
- ✓ J'ai pris connaissance de la notice d'assurance MAIF jointe
- ✓ Je suis informé de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire MAIF I.A.Sport + (le bordereau sera à envoyer par vos soins à la MAIF avec le règlement de 15,57€)

- Joindre le récépissé de l'attestation « questionnaire de santé », et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Date :

signature :

TSVP



La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévue au règlement intérieur.

*La municipalité nous ayant informé durant l'été que le Dojo ne sera pas chauffé durant la période hivernale (novembre/décembre à février inclus), les cours du mardi seront rapatriés à la salle des fêtes avec des modifications d'horaire des cours Pilates (18h00-18h50) puis (18h55-19h45) et Fitness (19h45-20h45).
L'horaire du cours enfant est maintenu à l'identique.*

Règlement :

Possibilité de paiement en 3 fois avec dernier versement en décembre 2026

☐ Chèque (ordre :GV de Belleville)

☐ Espèce

☐ Coupon sport ANCV

☐ Pass Sport: Fournir le document original d'attribution

☐ Virement sur le compte de l'association : Gym volontaire Belleville Les Pitchounettes
CCM du bassin mussipontain scarponais

IBAN : FR 76 1027 8041 3000 0210 9850 105

Préciser dans l'objet votre nom, prénom et le nom du/des cours concerné(s)

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle d'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative mais également à des fins statistiques non-nominatives.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : dpo@ff-sportvitalite.fr

Date :

signature :

Pass Sport Publics éligibles

Le dispositif est ouvert aux jeunes :

- De 14 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ;
- En situation de handicap :
 - De 6 à 20 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
 - De 16 à 30 ans bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- Étudiants boursiers de moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :
 - Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - Bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale.

Pass jeunes 54 Publics éligibles :

Jeunes de 6 à 16 ans , QF de la famille inférieur ou égal à 750€ ; réception d'un courrier pendant l'été 2026 avec le montant de l'aide.